

Le progrès des femmes à travers le monde, 2000

UNIFEM
Rapport
biennal



UNIFEM



*Fonds de développement
des Nations Unies
pour la femme*

Le progrès des femmes à travers le monde, 2000

UNIFEM
Rapport
biennal



*Fonds de développement
des Nations Unies
pour la femme*

Equipe de publication et comité consultatif

Coordinatrice : Diane Elson

Conseillères

Isabella Bakker
Radhika Balakrishnan
Melika Hoodbhoy
Hande Keklik
Anita Nayar

UNIFEM

Nazneen Damji
Stagiaires
Heather Clarke
Meredith Anne Mishel
Nadja Carolyn Schmeil

Documents d'information

Savitri Bisnath
Jasmine Gideon

Rédactrice : Karen Judd
Graphiste : Karen Kelleher

Production : Rosemary Kalapurakal,
Joanne Sandler, Kirsten Gelsdorf,
Tina Johnson

Comité consultatif

Dr. Irma Arriagada
Commission économique des Nations Unies
pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Chili

Carmen Barroso
Directrice, Population Programme
John D. and Catherine T. MacArthur
Foundation, Etats-Unis

Professeur Lourdes Benería
Department of City and Regional Planning
Université de Cornell, Etats-Unis

Nalini Burn
Consultant on Gender and Economics,
Ile Maurice

Dr Marty Chen
John F. Kennedy School of Government
Université de Harvard, Etats-Unis

Dr Korkut Erturk
Department of Economics
Université de Utah, Etats-Unis

Dr Maria Floro
Department of Economics
Université américaine, Etats-Unis

Dr Renana Jhabvala
Self-Employed Women's Association
(SEWA ou Association des travailleuses
indépendantes), Ahmedabad, Inde

Rose Kiggundu
Council for Economic Empowerment
in Africa, Ouganda

Kamal Malhotra
Senior Civil Society Advisor
Programme des Nations Unies pour le déve-
loppement, Etats-Unis

Professeur Amina Mama
African Gender Institute
Université du Cap, Afrique du Sud

Dr Antonella Picchio
Dipartimento Economia Politica
Université de Modène, Italie

Dr Ewa Ruminska-Zimny
Warsaw School of Economics
Pologne

Professeur Gita Sen
Indian Institute of Management
Bangalore, Inde

Dr Mariama Williams
*Development Alternatives for Women
in a New Era* (DAWN ou Autres
solutions de développement avec
les femmes pour une nouvelle ère),
Kingston, Jamaïque

L'équipe tout entière tient à remercier Noeleen Heyzer, Directrice exécutive de l'UNIFEM, pour son soutien et ses conseils, ainsi que le personnel très nombreux de l'UNIFEM des bureaux régionaux et à New York, qui ont fourni des idées, des exemples et des commentaires sur des versions préliminaires de cette publication. Nous remercions tout particulièrement l'équipe de la base de données Wistat de la Division de statistique de l'ONU à New York.

Contenu

5	Préface	Noeleen Heyzer
7	Vue d'ensemble	Le progrès des femmes à travers le monde, 2000
15	Chapitre 1	Le progrès des femmes : renforcement du pouvoir d'action et économie
37	Chapitre 2	Engagements pour le progrès des femmes : droits et objectifs
61	Chapitre 3	Evaluation du progrès des femmes : relier les objectifs à des indicateurs
85	Chapitre 4	Evaluation du progrès des femmes : un tableau plus vaste
107	Chapitre 5	Obligation de rendre compte du progrès des femmes : les femmes exigent des résultats
129	Chapitre 6	Le progrès futur des femmes : restructuration de la mondialisation
156	Annexe : notes techniques	
160	Bibliographie	

Liste de tableaux

- 25** 1.1 : Taille du secteur informel
- 27** 1.2 : Part des femmes dans l'emploi dans le secteur informel, l'industrie et les services et le secteur public : pays sélectionnés en Afrique sub-saharienne
- 69** 3.1 : Inscription féminine dans l'enseignement secondaire, 1997, 1996
- 73** 3.2 : Part des femmes dans le travail rémunéré dans l'industrie et les services (données les plus récentes disponibles)
- 77** 3.3 : Sièges détenus par les femmes au parlement national, janvier 2000
- 81** 3.4 : Niveaux d'accomplissement en matière d'égalité des sexes et de renforcement du pouvoir d'action des femmes
- 83** 3.5 : Tableau indicateur du progrès des femmes, milieu des années 80 – fin des années 90
- 87** 4.1 : Travailleurs et travailleuses familiaux non rémunérés en pourcentage de la population active, 1990
- 93** 4.2 : Salaires féminins en pourcentage des salaires masculins, vers 1997
- 96** 4.3 : Population adulte dans la pauvreté, Fédération de Russie
- 96** 4.4 : Rapport hommes/femmes vivant dans la pauvreté dans des pays sélectionnés, années 80
- 97** 4.5 : Prévalence de la violence contre les femmes exercée par un partenaire intime
- 99** 4.6 : Prévalence du VIH/SIDA (fin 1997)
- 138** 6.1 : Indicateurs de la disponibilité des TIC, 1997 environ
- 148** 6.2 : Tableau analytique des interactions entre une perspective sexospécifique et le Ministère des finances
- 150** 6.3 : Colonne de gauche du bilan : un tableau pour une politique macroéconomique

Liste de graphiques

- 26** 1.1 : Nouvelle vision de l'économie à travers les yeux des femmes
- 30** 1.2 : Mondialisation
- 68** 3.1 : Rapport entre les taux de scolarisation secondaire nets, filles/garçons, 1997
- 70** 3.2 : Changements dans le rapport de scolarisation net des filles dans l'enseignement secondaire, 1985-1997 (1985 = 100)
- 74** 3.3 : Changement de la part des femmes dans le travail rémunéré dans l'industrie et les services (%), 1980-1997
- 79** 3.4 : Changement dans le pourcentage des sièges détenus par les femmes au parlement national, 1987-2000
- 88** 4.1 : Changements dans le nombre de travailleuses familiales non rémunérées en pourcentage de la population féminine active, années 80 – années 90
- 89** 4.2 : Employés et travailleurs autonomes : changements dans la part féminine (%), années 80 – années 90
- 91** 4.3 : Changements dans la part féminine des postes d'administration et de direction, milieu des années 80 – milieu des années 90
- 94** 4.4 : Changement dans les salaires féminins en pourcentage des salaires masculins dans l'industrie et les services, env. 1980 - env. 1997
- 94** 4.5 : Changements dans les salaires féminins en pourcentage des salaires masculins dans les industries manufacturières, env. 1980 - env. 1997
- 94** 4.6 : Salaires féminins mensuels en pourcentage des salaires masculins dans les pays en transition, env. 1987 - env. 1992
- 105** 4.7 : IPF et dépenses publiques
- 148** 6.1 : Inégalité entre les sexes et croissance économique

Préface

C'est avec beaucoup de fierté que je présente la première édition d'un nouveau rapport biennal de l'UNIFEM, *Le progrès des femmes à travers le monde*, qui sera l'une des publications de premier plan de l'ONU au même titre que le *Rapport mondial sur le développement humain* (PNUD), *La situation des enfants dans le monde* (UNICEF) et *l'Etat de la population mondiale* (FNUAP). La décision de l'UNIFEM de lancer *Le progrès des femmes à travers le monde* répond à un besoin de susciter une attention et une action intenses afin d'exploiter les opportunités et de relever les défis que les pays rencontrent dans leurs efforts d'introduire plus d'égalité dans la vie des femmes et des jeunes filles.

L'UNIFEM a soutenu les programmes novateurs des gouvernements, des ONG et d'autres acteurs dans plus de 100 pays pour mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing. Bien que les défis soient considérables, nous sommes encouragés par les progrès réalisés dans certains domaines critiques. En mettant l'accent sur des interventions stratégiques, des initiatives pilotes, des actions de plaidoyer et la facilitation de nouveaux partenariats entre les organismes de l'ONU, les gouvernements, la société civile et les médias, nous avons fait de grands progrès dans des domaines critiques tels que la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Nous pouvons citer, par exemple, des modifications de la législation et des améliorations au niveau de l'application de la loi, ainsi qu'une augmentation des ressources allouées pour la prévention de la violence, la protection des femmes et les services de réadaptation des femmes. Des progrès ont également été réalisés à travers des initiatives novatrices conçues pour sensibiliser la fonction gouvernementale et la direction à la problématique hommes-femmes, augmenter l'accès des femmes aux opportunités économiques et améliorer la compréhension des effets sexospécifiques du VIH/SIDA.

Ce rapport inaugural, *Le progrès des femmes à travers le monde, 2000*, évalue les accomplissements dans les domaines du renforcement du pouvoir économique des femmes et de l'égalité des sexes entre le milieu des années 80 et la fin des années 90. Lancé dans le cadre des sessions extraordinaires de l'ONU pour analyser les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des engagements pris à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et au Sommet

mondial sur le développement social, il met l'accent sur les dimensions économiques du progrès des femmes dans le contexte de la mondialisation. A l'aide d'une combinaison d'indicateurs statistiques et de témoignages personnels, il montre que, même si des progrès ont été réalisés dans de nombreux pays, ce progrès est inégal. Même dans les pays les plus riches, certaines formes d'inégalité entre les sexes persistent. Il y a beaucoup de chemin à faire avant que les promesses du Programme d'action de Beijing ne soient réalisées. Cela soulève la nécessité d'une plus grande responsabilisation et d'une vigilance accrue dans trois domaines : nous devons veiller tout particulièrement sur les objectifs et les indicateurs qui sont nécessaires pour évaluer les progrès, les individus et les établissements qu'il faut tenir responsables et les mesures qu'il faudrait prendre pour accélérer le progrès des femmes.

Alors que le Programme d'action de Beijing et les programmes d'action des autres conférences mondiales de l'ONU sur les femmes affirment de manière retentissante l'importance de la justice entre les sexes et de l'égalité des sexes, ils fournissent un ensemble très restreint d'objectifs et d'indicateurs spécifiques faisant fonction d'outils assurant une plus grande responsabilisation. Les pays du monde se sont mis d'accord essentiellement sur le chemin à suivre, mais ont négligé de créer suffisamment de panneaux indicateurs nous permettant de savoir la distance que nous avons parcourue et combien de chemin il nous reste à faire.

Les Conférences internationales des années 90 ont mené à un accord sur un ensemble d'objectifs et d'indicateurs du progrès des femmes. En 1994, la Conférence internationale sur la population et le développement a joué un rôle clé en introduisant des objectifs et des indicateurs qui mettent l'accent sur la santé, l'éducation et les droits génésiques des femmes. Mais nous manquons d'objectifs et d'indicateurs comparables lorsqu'il s'agit du renforcement du pouvoir économique des femmes et de leurs droits économiques. Par exemple, nous ne disposons ni d'objectifs ni d'indicateurs spécifiques nous permettant d'évaluer l'égalité des sexes dans le contexte du marché du travail ou de mesurer le temps consacré à la prestation des soins non rémunérés ou la « féminisation » de la pauvreté. En juin 2000, le monde a la possibilité de relier l'étude sur la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à d'autres études sur les conférences

mondiales de l'ONU ainsi qu'aux objectifs détaillés par le Rapport du millénaire émis par le Secrétaire général des Nations Unies. Un suivi intégré de la part des Nations Unies peut assurer que les objectifs et les indicateurs du développement mondial utilisés pour aborder le problème de la pauvreté-revenu sont précisés de manière à tenir compte de la disparité entre les sexes au niveau de la pauvreté-revenu.

Les politiques visant à atteindre ces objectifs doivent être mises en place de manière à promouvoir les droits humains de la femme plutôt que de les entraver. A la différence du discours sur les objectifs, le discours sur les droits comporte une force morale puissante. Il est donc essentiel de relier explicitement les objectifs à la promotion et à la protection des droits humains de la femme. Pour réaliser les objectifs en matière d'égalité des sexes et la promotion des droits de la femme, les gouvernements doivent allouer des ressources appropriées. Les budgets des Etats, qu'il s'agisse de recettes fiscales ou de dépenses publiques, doivent être restructurés de manière à soutenir entièrement le renforcement du pouvoir d'action des femmes et l'égalité des sexes.

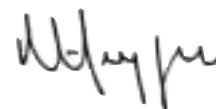
Au niveau des politiques nationales et internationale, les Etats se sont engagés à promouvoir le statut des femmes et en avril 2000, 118 gouvernements avaient déjà adopté des programmes d'action nationaux ou des directives d'orientation favorisant l'égalité des sexes. Néanmoins, à travers la mondialisation, des institutions indépendantes de l'Etat jouent un rôle de plus en plus décisif lorsqu'il s'agit de promouvoir ou d'entraver le progrès des femmes. L'influence de plus en plus importante de la société civile, du secteur privé, des organismes multilatéraux et des institutions économiques internationales sur les processus décisionnels exige qu'on mette l'objectif sur la gouvernance et non sur les gouvernements. L'obligation redditionnelle comporte de nombreuses dimensions, nécessitant des partenariats synergétiques, des alliances stratégiques et un nombre fortement accru de groupes d'intérêt. Aucun agent tout seul ne peut garantir les changements requis. Si nous voulons réaliser des progrès pour tous, un terrain d'entente et des alliances et des partenariats basés sur des responsabilités partagées constituent des conditions essentielles.

Les perspectives pour le progrès des femmes sont liées aux contextes mondial, régional, national et local. A l'heure actuelle, le phénomène principal qui structure notre monde est la mondialisation : l'intégration mondiale du commerce, des finances, de l'investissement et de l'utilisation de la nouvelle technologie. Les effets de la mondialisation sur la problématique hommes-femmes sont complexes et inégaux et comportent de nouveaux risques et de nouvelles opportunités pour les divers groupes. Pour que la mondialisation favorise les femmes et les pauvres, elle doit être orientée et façonnée conformément aux conventions internationales sur les droits de l'homme et au consensus et aux objectifs de développement établis lors des diverses conférences de l'ONU. Il faut augmenter les capacités des femmes pour qu'elles puissent gérer de nouveaux risques et tirer profit des nouvelles opportunités, y compris les

nouvelles technologies de l'information et des communications. Il est important de créer des institutions financières accueillantes pour les femmes, basées sur une plus grande participation et une responsabilisation accrue. Parallèlement, afin de tirer le plus grand profit du développement découlant des nouvelles opportunités, la politique gouvernementale doit viser surtout à éliminer les partis pris contre les femmes, véritable « déformation du développement ». Enfin, il faut encourager les sociétés commerciales à s'engager dans la voie de la responsabilité sociale et à rendre compte de toutes leurs opérations. A travers une série d'efforts communs, les marchés, la technologie et la politique économique doivent être transformés pour qu'ils fonctionnent de manière équitable et délivrent les fruits potentiels de la mondialisation aux femmes pauvres.

Egalité, Développement et Paix : ce sont les thèmes des quatre conférences de l'ONU sur les femmes, la base même de toutes les aspirations du système de l'ONU, de ses Etats membres et de ses peuples. Si nous voulons que nos systèmes sociaux soient organisés sur la base de l'égalité, du développement et de la paix, il faut que les gens qui sont actifs au gouvernement, dans les affaires et dans la société civile défendent les valeurs, les politiques, les institutions et les relations appropriées afin de pouvoir façonner notre monde. Les partenariats favorisant la responsabilité sociale au niveau des gouvernements, de la société civile et des entreprises sont très importants dans un monde porté vers la mondialisation. Il convient de surveiller plus attentivement les normes, le leadership et les processus décisionnels qui peuvent produire une mondialisation qui soutient réellement le développement humain ainsi que l'égalité économique et l'égalité des sexes.

Les enjeux pour les femmes sont considérables. Elles souhaitent un monde dans lequel l'inégalité basée sur le sexe, la classe sociale, la caste et l'appartenance ethnique est éliminée de chaque pays et de tous les liens entre les pays. Les femmes exigent un monde où la satisfaction des besoins fondamentaux devient un droit fondamental et la pauvreté et toutes les formes de la violence sont éliminées ; où le travail non rémunéré des femmes – le soutien moral, la prestation de soins et l'élaboration du tissu de la communauté – sera estimé et partagé de manière équitable par les hommes ; où chaque personne aura l'occasion de développer son potentiel tout entier ainsi que ses capacités créatrices ; où enfin le progrès des femmes sera reconnu comme le progrès de tous.



Noeleen Heyzer

Directrice exécutive
UNIFEM

Vue d'ensemble

Le progrès des femmes à travers le monde, 2000

Ce rapport examine le progrès des femmes à travers le monde entre le milieu des années 80 et la fin des années 90. Il met l'accent sur les dimensions économiques de l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir d'action des femmes dans le contexte de la mondialisation. Le rapport comprend une discussion des visions, des expériences et des dilemmes des femmes vis-à-vis du progrès ainsi que des points de repère pour mesurer le progrès, établis à travers des droits, normes, objectifs et cibles approuvés par la communauté internationale. Il évalue le progrès des femmes à l'aide de divers indicateurs et examine le problème de l'obligation redditionnelle, et en particulier l'obligation des gouvernements de rendre compte des effets sexospécifiques de leurs politiques et de leurs programmes, y compris les budgets des Etats, ainsi que l'obligation des sociétés commerciales de rendre compte de l'impact social de leurs opérations. Enfin, il examine les différentes manières dont la mondialisation peut être restructurée afin de promouvoir le progrès des femmes pauvres, y compris la transformation du microfinancement, des marchés des biens et des services, du développement et de l'utilisation de la nouvelle technologie et des politiques économiques nationales et internationales.

Le rapport présente des indicateurs statistiques nationaux sous forme de tableaux et de graphiques ainsi que les voix et les visages de beaucoup de femmes individuelles à travers le monde.

Chapitre 1

Le progrès des femmes : renforcement du pouvoir d'action et économie

Ce rapport utilise l'approche « développement humain » de la politique économique comme point de départ. Mais, tenant compte du fait qu'il est possible que les gens opprimés manquent le courage requis pour développer et utiliser leurs capacités, il étend la notion de développement humain en incluant le processus de renforcement du pouvoir d'action. Le renforcement du pouvoir d'action des femmes comprend :

- l'acquisition de connaissances sur les relations entre les deux sexes et d'une compréhension de

ces relations et des différentes manières dont elles peuvent être modifiées ;

- le développement d'un sentiment d'estime de soi, la conviction qu'on est capable d'obtenir les changements qu'on souhaite et qu'on a le droit de contrôler sa propre vie ;
- l'acquisition de la capacité de générer des choix et d'exercer des pouvoirs de négociation et
- le développement de la capacité d'organiser et d'influencer l'orientation des changements sociaux afin de créer un ordre social et économique plus équitable, à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale.

L'acquisition de ces capacités exige un processus de renforcement du pouvoir d'action des femmes, processus par lequel les femmes réclament le temps et l'espace nécessaires pour réexaminer leurs vies de manière critique et collective, ainsi que la création d'un environnement favorable au renforcement de leur pouvoir d'action par d'autres acteurs sociaux, y compris d'autres organisations de la société civile, les gouvernements et les institutions internationales. Il comprend le développement des initiatives des femmes et l'élimination des obstacles à l'exercice de ces initiatives.

Les conceptions traditionnelles du mode de fonctionnement des économies manquent de consignes bien définies lorsqu'il s'agit de promouvoir l'habilitation des femmes ou de solutions pour allier la justice entre les sexes à la justice économique. Cela s'explique par le fait qu'elles ne tiennent pas compte d'une bonne partie du travail effectué par les femmes, surtout les soins non rémunérés que les femmes fournissent au sein de leurs familles et de leurs communautés. Ce rapport s'inspire de travaux économiques récents, sensibilisés à la problématique hommes-femmes, afin de présenter un tableau plus complet du mode de fonctionnement des économies, en incluant la prestation des soins non rémunérés au foyer ainsi que le travail bénévole et le travail rémunéré dans les ONG et le travail rémunéré « informel », souvent invisible, dans de petits ateliers et dans la rue et le travail de sous-traitance effectué à domicile.

Si nous examinons les économies d'un point de vue tenant compte des sexospécificités, l'analyse de la restructuration économique qui en découle est

tout à fait autre. Il est possible que les indicateurs économiques traditionnels indiquent des progrès : de plus en plus de femmes ont un travail rémunéré et les réformes économiques (y compris la libéralisation et la privatisation) entraînent des augmentations de l'efficacité économique. Mais ils peuvent masquer un transfert des coûts réels (au niveau du temps et des efforts des gens) à partir du secteur public, où ces coûts sont monétisés et sont visibles au niveau de la comptabilité publique, aux ménages (le « secteur domestique »), où ces coûts ne sont pas monétisés et ne sont donc pas visibles. *L'analyse économique sensibilisée à la problématique hommes-femmes suggère la nécessité d'une définition plus globale de l'« efficacité » qui dirige l'attention au-delà des coûts financiers.*

La primauté des coûts financiers est accentuée par la mondialisation. Le commerce, l'investissement et la migration internationaux ne sont pas de nouveaux phénomènes ; ce qui est nouveau, c'est la vitesse de plus en plus rapide des mouvements de capitaux réels et financiers, ainsi que leur portée. Cette accélération s'explique par l'élimination des contrôles exercés par l'Etat sur le commerce et les investissements et par l'essor rapide des nouvelles technologies de l'information et des communications.

Les femmes ont vécu la mondialisation de différentes manières. La mondialisation renforce certaines inégalités existantes et la situation précaire des femmes pauvres, alors que pour les femmes instruites, membres d'une profession libérale, elle ouvre de nouvelles perspectives. Mais la mondialisation ne fait pas surgir un nouveau problème au niveau de la prestation des soins non rémunérés ; elle change plutôt la nature du problème. Avant la mondialisation, il y avait un déficit de soins, mais essentiellement un déficit des soins fournis aux femmes qui passaient beaucoup de temps à s'occuper des autres, mais avaient peu de temps pour elles-mêmes. Avec la mondialisation, les hommes et les enfants pourraient également commencer à être frappés par ce déficit de soins si les pressions de la double charge du travail rémunéré et du travail non rémunéré devenaient trop lourdes pour les femmes et si les hommes ne participaient pas plus à ce type de travail. Pour y remédier, il faudrait une redistribution des responsabilités entre les secteurs privé, public, domestique et ONG de l'économie, de meilleures méthodes de gestion de l'économie mondiale et des changements de la part des hommes et de la part des femmes également.

Parmi les conséquences négatives de la mondialisation, on peut signaler les crises financières qui ont touché plusieurs régions pendant les années 90. En période de crise, les femmes sont appelées à se comporter comme les héroïnes de la vie quotidienne, fournissant le filet de sécurité ultime pour leurs familles lorsque toutes les autres formes de protection sociale ont échoué. La mondialisation crée un environnement qui permet à beaucoup de femmes d'atteindre une plus grande autonomie personnelle, mais dans un environnement de plus en plus inégal et incertain. *Les femmes se trouvent devant le dilemme suivant : comment réconcilier leurs exigences à l'égard du renforcement de leur pouvoir d'action et leur aspiration à un ordre économique plus juste et plus équitable ?*

Une solution possible consiste à promouvoir la transformation des normes et des valeurs institutionnelles des sociétés commerciales, des organismes publics et des ONG afin de refléter les schémas non seulement de la vie des hommes, mais aussi de celle des femmes et de soutenir non seulement les choix individuels, mais aussi la justice économique. Il est important de comprendre que l'intégration d'une perspective sexospécifique au courant dominant est un processus qui permet ce type de transformation institutionnelle. En particulier, elle devrait mettre fin à l'idée que les personnes qui sont des décideurs au niveau de la vie économique et politique n'ont pas de responsabilités lorsqu'il s'agit de la prestation des soins non rémunérés ou qu'ils peuvent les déléguer à d'autres. Il faut que les hommes participent plus aux tribulations et aux joies associées à la prestation des soins non rémunérés. Heureusement, certains hommes y pensent déjà.

La diversité des femmes et les situations contradictoires dans lesquelles elles se trouvent créent de grandes difficultés pour ceux qui tentent d'évaluer et de promouvoir le progrès des femmes. Les femmes doivent défendre leur droit au travail rémunéré dans les secteurs privé, public et ONG face à l'opposition familiale et communautaire, leur droit à de meilleures conditions pour le travail rémunéré face aux pressions compétitives mondiales et leur droit à des manières plus équitables de partager et de soutenir la prestation des soins non rémunérés face à des évaluations économiques qui ne tiennent pas compte des coûts et des bienfaits de ce type de travail. Ce rapport a été conçu comme une contribution à un dialogue mondial mené dans le contexte des engagements pris envers les femmes dans les traités sur les droits de l'homme et pendant les conférences de l'ONU et ancrés dans les efforts des organisations de femmes d'humaniser le monde.

Chapitre 2

Engagements pour le progrès des femmes : droits et objectifs

Les gouvernements ont pris de nombreux engagements pour faire avancer le progrès des femmes, exprimés sur le plan international à travers des instruments de défense des droits de la personne de l'ONU, les conventions de l'Organisation internationale du travail et des accords des conférences de l'ONU. Le chapitre 2 analyse les normes, les repères et les objectifs établis collectivement.

Les femmes cherchent activement à utiliser les instruments de défense des droits de la personne pour aborder le problème de l'inégalité économique des femmes dans les différentes régions du monde. Par exemple, les femmes au Népal et en Tanzanie ont utilisé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDF) pour renforcer les droits de propriété des femmes. L'UNIFEM et l'International Women's Rights Action Watch Asia Pacific (Comité de surveillance international pour les droits de la femme Asie-Pacifique) organisent un atelier de formation annuel sur l'utilisation de la convention CEDF.

Au Canada, les groupes de femmes sont parmi ceux qui ont fait appel au Comité des droits économiques, sociaux et culturels pour qu'il demande au Gouvernement canadien de justifier la conformité de son Acte de mise en oeuvre du budget de 1995 aux termes du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

Néanmoins, les instruments de défense des droits de l'homme ont des limites lorsqu'ils sont utilisés comme outils de défense du progrès économique des femmes. Par exemple, la CEDF interdit la discrimination à l'égard des femmes, mais ne s'attaque pas au phénomène de l'« égalité par le bas » : le fossé entre les sexes s'amenuise, mais en même temps, le niveau de vie des femmes et des hommes baisse. Le PIDESC comprend le droit des hommes et des femmes à un niveau de vie adéquat, mais précise que ces droits doivent être « mis en place progressivement, » par chaque Etat et omet de recommander un calendrier particulier ou des normes.

Les conventions de l'OIT qui comportent des normes approuvées par des groupes de travailleurs, des groupes d'employeurs et des représentants des gouvernements reconnus proposent un autre instrument pour faire avancer le progrès économique des femmes. Mais il y a peu de temps encore, les conventions de l'OIT ne s'appliquaient pas aux travailleurs du « secteur informel ». La Convention sur le travail à domicile, adoptée en 1996, a commencé à corriger cette omission. Elle confère aux travailleurs rémunérés à domicile les mêmes bénéfices et protections que ceux accordés aux travailleurs qui font un travail rémunéré à l'extérieur. Des organisations de femmes telles que HomeNet, un réseau international de travailleuses à domicile et SEWA, la *Self Employed Women's Association* (Association des travailleuses indépendantes), ont lancé une campagne, avec le soutien de l'UNIFEM, pour convaincre les gouvernements de ratifier la Convention sur le travail à domicile et de promulguer des lois et développer des politiques afin de protéger les droits des travailleurs à domicile dans leurs pays.

Les gouvernements ont souligné à nouveau leur engagement envers les instruments de défense des droits de la personne et les conventions de l'OIT lors d'une série de conférences de l'ONU organisées pendant les années 90. Certaines conférences ont fixé des objectifs spécifiques et élaboré des échéanciers pour atteindre ces objectifs. Le chapitre 2 résume ceux qui ont été fixés lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire 1994), du Sommet mondial pour le développement social (Copenhague 1995) et la Quatrième conférence mondiale sur les femmes (Beijing 1995). Certains objectifs ont été incorporés par la suite dans les Objectifs internationaux de développement adoptés pour la première fois par l'Organisation de coopération et de développement économiques et utilisés désormais largement comme cadre normatif pour la coopération au développement.

En examinant ces objectifs de la perspective du progrès des femmes, ce rapport tire trois conclusions clés concernant :

- **l'objectif principal** : les conférences du Caire, de Copenhague et de Beijing ont toutes approuvé

l'objectif visant à combler l'écart entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici l'an 2005. Dans les Objectifs internationaux de développement, cet objectif est considéré comme l'objectif principal permettant des progrès vers l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir d'action des femmes.

- **les objectifs absents** : il n'existe aucun objectif visant à améliorer la position économique des femmes ou à réduire la « féminisation » de la pauvreté.
- **l'objectif oublié** : Le Programme d'action de Beijing a approuvé l'objectif, sanctionné auparavant par le Conseil économique et social de l'ONU, qui veut que 30 pour cent des postes décisionnels soient détenus par des femmes. Mais cet objectif n'est pas inclus dans les Objectifs internationaux de développement.

Les objectifs peuvent aider les gens à surveiller la mise en place des accords internationaux par leurs gouvernements. Ce rapport propose des objectifs supplémentaires potentiels dont le premier est de mettre fin à la présence disproportionnée des femmes parmi les pauvres d'ici 2015.

Les organisations de femmes de partout dans le monde ont poussé les gouvernements à Beijing et à Copenhague à aborder les problèmes de l'inégalité économique et de la pauvreté des femmes et à modifier les politiques macroéconomiques qui ont empêché les femmes de bénéficier de moyens d'existence stables et viables. Les accords conclus lors des deux conférences soulignent la nécessité d'une restructuration et d'une reformulation des politiques macroéconomiques, mais le mécanisme principal qu'ils recommandent pour réduire la pauvreté des femmes est de faciliter leur accès au crédit. Par exemple, le Programme d'action de Beijing comprend :

- 35 références à des stratégies permettant aux femmes pauvres d'accéder au crédit ;
- 17 références à la création d'emplois et à d'autres stratégies destinées à éliminer la pauvreté.

Les accords de Beijing et de Copenhague ont reconnu l'importance du secteur privé et ont encouragé les sociétés commerciales à soutenir les femmes de différentes façons, notamment en augmentant la participation des femmes à la gestion et en accordant des contrats aux petites entreprises des femmes. Les gouvernements ont également accepté d'encourager les sociétés commerciales à respecter la législation nationale dans les domaines du travail, de l'environnement, de la consommation et de la santé et de la sécurité et à respecter les accords internationaux. *Mais aucun mécanisme de surveillance de la responsabilité sociale des entreprises n'a été identifié.*

Les engagements que les gouvernements ont pris à Copenhague et à Beijing constituent un paradoxe : *ces engagements reflètent l'idée que les gouvernements sont responsables de la mise en application des politiques destinées à améliorer le bien-être des femmes, surtout des femmes pauvres, mais elles n'abordent pas de façon efficace les problèmes soulevés par la libéralisation des marchés et la privatisation qui sapent les capacités des gouvernements à*

s'acquitter de leurs responsabilités, surtout envers les femmes pauvres. Il est essentiel de recentrer l'intérêt sur l'égalité des sexes et la politique macroéconomique dans le contexte de la mondialisation.

Chapitre 3

Evaluation du progrès des femmes : relier les objectifs à des indicateurs

Pour déterminer dans quelle mesure les engagements ont été réalisés, il faut des indicateurs ajustés en fonction des disparités entre les sexes. Le chapitre 3 examine quelques-uns des indicateurs proposés et présente des tableaux et des graphiques des pays, regroupés par régions et basés sur trois indicateurs retenus par le Development Assistance Framework de l'ONU (UNDAF ou le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement) pour surveiller les progrès accomplis en matière de réduction des obstacles à l'égalité des sexes et au renforcement du pouvoir d'action des femmes entre le milieu des années 80 et la fin des années 90. *Ces indicateurs sont regroupés avec des données économiques sur le plan national dans un tableau indicateur du progrès des femmes.*

L'étude des indicateurs proposés par l'OCDE pour surveiller la réalisation des Objectifs internationaux de développement a établi que :

- deux indicateurs sur 24 seulement sont conçus spécifiquement pour mesurer le progrès vers l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir d'action des femmes, les deux étant liés à l'éducation ;
- les indicateurs mesurant le progrès dans la lutte contre la pauvreté ne sont pas définis de manière à préciser dans quelle mesure la pauvreté est « féminisée », c'est-à-dire, dans quelle mesure les femmes constituent une partie disproportionnée de la population des pauvres ;
- il n'existe pas d'indicateurs de l'équilibre des sexes dans la prise de décisions, ni de l'égalité des sexes sur le marché du travail.

L'ensemble d'indicateurs de l'UNDAF, qui sera utilisé en concomitance avec des partenaires nationaux pour évaluer les progrès dans le domaine du développement au niveau national, comporte 37 indicateurs regroupés en fonction du sexe, recouvrant la pauvreté-revenu, la sécurité alimentaire et la nutrition, la santé et la mortalité, la santé génésique, la santé de l'enfant et l'aide sociale à l'enfance, l'éducation, l'emploi, le logement, l'environnement et la prévention du crime. Ces indicateurs seront très précieux dans toute évaluation des progrès réalisés dans les domaines qui préoccupent les femmes. Par ailleurs, cet ensemble comprend trois indicateurs ajustés en fonction des disparités entre les sexes qui évaluent précisément le progrès vers l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir d'action des femmes :

- le rapport entre le taux de scolarisation des filles et celui des garçons au niveau de l'enseignement secondaire ;
- la part des femmes dans le travail rémunéré dans les activités non-agricoles (c'est-à-dire, dans l'industrie et les services) ;

- la part des femmes dans le nombre de sièges détenus au parlement national.

La meilleure façon d'interpréter ces indicateurs est de considérer qu'ils indiquent dans quelle mesure l'environnement est « favorable », c'est-à-dire, dans quelle mesure les obstacles à la liberté d'action des femmes diminuent. Ils ne mesurent pas les dimensions subjectives de l'habilitation des femmes, c'est-à-dire dans quelle mesure elles se sentent libres de s'exprimer et de prendre leur vie en main.

Ces indicateurs, comme tous les indicateurs, comportent une certaine ambiguïté, mais ils sont néanmoins des outils puissants que les femmes peuvent utiliser dans des dialogues avec les gouvernements et les institutions internationales, en exigeant que ceux-ci rendent compte plus clairement des engagements qu'ils ont entrepris. À l'aide de données tirées des bases de données de l'ONU, surtout de la base de données des Indicateurs et statistiques concernant les femmes (WISTAT), le rapport montre des progrès dans de nombreux domaines, mais une détérioration dans d'autres.

Egalité des sexes au niveau de la scolarisation secondaire

En 1999 :

- 11 pour cent des pays avaient réalisé l'égalité des sexes ;
- 51 pour cent des pays avaient un taux de scolarisation pour les filles inférieur à celui des garçons ;
- 38 pour cent des pays avaient un taux de scolarisation pour les garçons inférieur à celui des filles.

Progrès dans l'inscription des filles au niveau secondaire

Entre 1985 et 1997, il y avait des progrès dans un large éventail de pays, mais un recul dans :

- 11 pays sur 33 en Afrique sub-saharienne ;
- 7 pays sur 11 en Asie centrale et occidentale ;
- 2 pays sur 21 en Asie et dans le Pacifique ;
- 6 pays sur 26 en Amérique latine et dans les Caraïbes ;
- 6 pays sur 9 en Europe de l'Est ;
- 1 pays sur 23 en Europe de l'Ouest et dans les Autres pays développés.

Part des femmes dans le travail rémunéré dans l'industrie et les services

La plupart des emplois rémunérés aujourd'hui se trouvent dans l'industrie et les services. Généralement, les personnes qui travaillent dans le secteur agricole sont des travailleurs indépendants ou des travailleurs familiaux non rémunérés. La part des femmes dans le travail rémunéré dans l'industrie et les services indique dans quelle mesure les obstacles au travail rémunéré pour les femmes se sont effondrés.

À la fin des années 90, cette part se situait entre un maximum de 54 pour cent en Ukraine et en Lettonie et un minimum de 5 pour cent au Tchad.

La part des femmes a augmenté dans la plupart des régions entre le milieu des années 80 et la fin des

années 90 (à l'exception de certaines régions de l'Europe de l'Est).

Mais la qualité de l'emploi n'a pas augmenté de la même manière, et il est possible même qu'elle ait baissé. En général, l'emploi des femmes est assorti de moins de protection sociale et de droits que celui des hommes.

Proportion des sièges détenus par les femmes au parlement

Huit pays seulement ont réalisé un niveau de 30 pour cent ou plus :

Suède, Danemark, Finlande, Norvège, Islande, Pays-Bas, Allemagne et Afrique du Sud.

Cette part a augmenté dans beaucoup de pays entre 1987 et 2000, surtout en Afrique du Sud, en Ouganda, au Mozambique (en Afrique sub-saharienne) ; en Argentine, aux Bahamas, en Barbade, en Equateur et en El Salvador (en Amérique latine et dans les Caraïbes), et en Australie, en Autriche, en Belgique, au Canada, en Islande, aux Pays-Bas, en Nouvelle-Zélande, en Suède et au Royaume-Uni (en Europe de l'Ouest et dans les Autres pays développés). Ces progrès sont étroitement liés à l'introduction de divers types de quotas pour les femmes qui s'occupent de la politique. Cette part a chuté dans quelques pays dans toutes les régions, mais les baisses les plus dramatiques ont eu lieu en Europe de l'Est.

Niveaux d'accomplissement les plus élevés

Quelques pays seulement ont simultanément réalisé les accomplissements suivants - l'égalité des sexes dans l'enseignement secondaire à des niveaux élevés de scolarisation des filles (c'est-à-dire, environ 95 % ou plus), une part d'au moins 30 pour cent des sièges au parlement détenus par les femmes et une part d'environ 50 pour cent pour les femmes dans l'emploi rémunéré dans l'industrie et les services :

Suède, Danemark, Finlande et Norvège.

Quatre autres pays les suivent de près :

Islande, Pays-Bas, Allemagne et Afrique du Sud

Les pays développés ainsi que les pays en développement ont beaucoup de chemin à faire.

Obstacles macroéconomiques à l'égalité des sexes et au renforcement du pouvoir d'action des femmes

Il est possible qu'une partie de ce manque à gagner soit due à des obstacles macroéconomiques. Le tableau indicateur présenté au chapitre 3 relie les scores (positif, négatif ou pas de changement) pour l'égalité des sexes dans les contextes de l'éducation, de l'emploi et du parlement à des augmentations du revenu national brut par tête, à une répartition égale du revenu national parmi les ménages et à la réduction de la dette.

Les points clés révélés par le tableau indicateur sont les suivants :

- détérioration des conditions économiques auxquelles les femmes de l'Afrique sub-saharienne et de l'Europe de l'Est doivent faire face ;

- endettement accru :
22 pays sur 48 en Afrique sub-saharienne ; 10 pays sur 28 en Asie et dans le Pacifique ;
- lien entre l'endettement accru et une baisse de l'inscription des filles dans les écoles secondaires :
parmi les pays pour lesquels des scores sont disponibles pour l'éducation et la réduction de la dette, 16 ont connu une baisse de l'inscription des filles dans les écoles secondaires et 12 de ces pays ont également connu un endettement accru ;
- l'inégalité entre les revenus des ménages a augmenté dans tout un éventail de pays, surtout en Europe de l'Est, en Europe de l'Ouest et dans les Autres pays développés, ce qui indique que les femmes pauvres ont très peu goûté aux fruits du progrès.

Chapitre 4

Evaluation du progrès des femmes : un tableau plus vaste

L'évaluation des progrès économiques des femmes est approfondie au chapitre 4 où l'accent est mis sur la participation relative des femmes à des postes décisionnels et les revenus des femmes comparés à ceux des hommes.

Part des femmes dans les postes décisionnels dans l'économie

La part des femmes dans les postes décisionnels dans l'économie a augmenté dans beaucoup de pays, mais il reste beaucoup à faire avant qu'elle n'atteigne 30 pour cent ou plus dans tous les pays.

- la part des femmes dans les rôles d'employeur ou de travailleuse indépendante (travailleuse « à son compte ») est plus élevée pour les années 90 que pour les années 80 dans 58 sur 72 pays pour lesquels des données sont disponibles ;
- la part des femmes dans les rôles d'employeur ou de travailleuse indépendante était de 30 pour cent ou plus dans 28 pays dans les années 90 ;
- la part des femmes dans les postes d'administration et de gestion était plus élevée dans les années 90 que dans les années 80 dans 51 sur 59 pays pour lesquels des données sont disponibles ;
- la part des femmes dans les postes d'administration et de gestion était de 30 pour cent ou plus dans 16 pays seulement pendant les années 90.

Le fossé entre les sexes au niveau des salaires

Le fossé entre les sexes au niveau des salaires persiste, mais certains pays ont réussi à le réduire :

- vers 1997, les femmes employées dans l'industrie et les services gagnaient, en général, 78 pour cent du salaire des hommes du même secteur, même si dans certains pays, ce chiffre descendait jusqu'à 53 pour cent, alors que dans d'autres, il s'élevait à 97 pour cent ;
- dans les 29 pays où les données étaient disponibles pour faire des comparaisons dans le temps, le fossé entre les sexes au niveau des salaires dans l'industrie et les services a baissé entre les années 80 et 90 dans 22 pays ;

- les données reflètent surtout l'expérience des femmes dans des emplois « formels » à plein temps sur des lieux de travail importants et ne suggèrent pas forcément que l'écart a diminué pour la plupart des femmes qui ont des emplois à temps partiel ou « informels » dans des entreprises à échelle réduite ou à domicile.

Féminisation de la pauvreté

Il est probable que l'inégalité économique entre les femmes a également augmenté, mais il faudrait des recherches supplémentaires pour documenter cette tendance. Il est difficile de savoir si la « féminisation de la pauvreté » a augmenté ou baissé, car nous ne disposons pas d'indicateurs fiables permettant d'établir dans quelle mesure les femmes sont surreprésentées parmi la population dont les revenus se trouvent au-dessous du seuil de la pauvreté. Aucun indicateur utilisé couramment pour surveiller la fréquence et la gravité de la pauvreté-revenu n'est ajusté en fonction des disparités entre les sexes. Des données brutes collectées pendant des enquêtes auprès des ménages pourraient être utilisées pour calculer le nombre de femmes qui se trouvent au-dessous du seuil de la pauvreté par rapport aux hommes (« taux de pauvreté ajusté en fonction des disparités entre les sexes »). Ces calculs devraient être prioritaires, car l'estimation très répandue selon laquelle 70 pour cent des pauvres sont des femmes n'a pas de fondement solide.

Obstacles sociaux

D'importants obstacles sociaux au renforcement du pouvoir d'action des femmes sont également considérés au chapitre 4 : la violence contre les femmes, le nombre croissant de femmes porteuses du VIH/SIDA et la répartition inégale de la charge des soins non rémunérés. Dans tous ces domaines, il faudrait des statistiques plus détaillées, mais les statistiques dont nous disposons actuellement suggèrent que :

- entre 10 et 50 pour cent des femmes adultes ont subi des actes de violence commis par leur mari ou leur compagnon ;
- 55 pour cent de ceux qui sont porteurs du VIH/SIDA en Afrique sub-saharienne sont des femmes ;
- en général, les femmes fournissent environ 70 pour cent du temps consacré aux soins non rémunérés en s'occupant des membres de la famille.

En ce qui concerne les mesures du temps consacré aux soins non rémunérés, il y a eu des progrès considérables. Par exemple :

- depuis 1995, au moins 24 pays en développement et 18 pays européens ont commencé à mesurer le temps consacré à ce type de travail de manière plus systématique.

Renforcement du pouvoir d'action des femmes et dépenses publiques

Les différentes dimensions du renforcement du pouvoir d'action des femmes peuvent être réunies dans un indicateur composite tel que l'Indicateur de la participation des femmes présenté dans le Rapport mondial sur le développement humain à partir de 1995.

Comme indiqué au chapitre 4, les pays qui ont un score plus élevé sur l'Indicateur de la participation des femmes tendent également à afficher des niveaux plus élevés de dépenses gouvernementales non militaires en termes de pourcentage du PNB. Cela s'explique peut-être par le fait que les sociétés dans lesquelles les femmes ont plus de liberté d'action choisissent de dépenser plus sur les services publics et à accorder plus d'importance aux transferts de revenus. Ou encore, il est possible que ces dépenses plus élevées soutiennent les femmes et créent un environnement favorable au renforcement de leur pouvoir d'action.

Chapitre 5

Obligation de rendre compte du progrès des femmes : les femmes exigent des résultats

L'obligation redditionnelle des gouvernements vis-à-vis des dépenses publiques constitue un thème principal du chapitre 5, ainsi que celle des sociétés commerciales. Le progrès des femmes à travers le monde est facilité ou entravé par la manière dont les gouvernements collectent et dépensent leurs fonds et par la manière dont les entreprises organisent la production et les ventes afin de réaliser des profits.

La mise en oeuvre des engagements pris lors des conférences de l'ONU dépend de la fixation de nouvelles priorités en matière de dépenses et de recettes publiques afin d'assurer que des ressources suffisantes sont allouées aux budgets locaux et nationaux. Les gouvernements ont plus de facilité à rendre compte des ressources affectées spécifiquement aux programmes des femmes. Une évaluation faite par la Women's Environment and Development Organization (Organisation des femmes pour l'environnement et le développement) des dépenses prévues pour les programmes de femmes annoncées dans les programmes d'action nationaux après la conférence de Beijing a établi que :

- 31 pour cent des pays qui ont fait part de leurs efforts prévoient une augmentation de leurs budgets destinés aux programmes de femmes ;
- environ le même pourcentage a déclaré que le budget pour les programmes de femmes est resté stationnaire ;
- 9 pour cent ont signalé une baisse ;
- aucune donnée sur les affectations budgétaires n'a été fournie par les autres pays.

Néanmoins, les dépenses réservées aux programmes de femmes constituent généralement une très petite proportion des dépenses publiques. Même si l'on y ajoute les dépenses pour assurer l'égalité des chances et l'intégration d'une perspective sexospécifique au sein du secteur public, le total ne dépasse pas en général 5 pour cent des dépenses publiques. Les 95 pour cent qui restent ne sont pas pris en compte.

Le Programme d'action de Beijing a souligné la nécessité d'« intégrer une perspective sexospécifique aux décisions budgétaires sur les politiques et les programmes » et les gouvernements se sont engagés à ajuster leurs budgets pour assurer l'égalité d'accès. Néanmoins, le document d'examen et d'évaluation de Beijing +5 préparé par la Division de la promotion de la femme de l'ONU sur la base de rapports soumis en

1996 par 133 pays membres et observateurs constate l'absence de toute discussion de l'impact comparatif sur les femmes et les hommes de ces 95 pour cent de dépenses publiques qui ne sont pas pris en compte.

Il est important d'examiner les 95 pour cent ou plus de dépenses publiques qui ne sont pas réservés spécifiquement aux femmes bénéficiaires ou qui ne sont pas consacrés à des initiatives pour assurer l'égalité des chances ou l'intégration d'une perspective sexospécifique au sein du gouvernement. *Cela s'explique par le fait que ces dépenses ne sont pas appliquées de manière égale aux hommes et aux femmes ; en général, elles auront des effets différents sur les hommes et les femmes et sur les garçons et les filles en raison de leurs positions sociales différentes.* Par exemple, dans les pays où l'inscription des filles dans les écoles secondaires est inférieure à celles des garçons, les garçons bénéficieront plus que les filles des dépenses publiques consacrées à l'éducation. La compression des dépenses publiques pour la santé, les services sociaux, le logement, l'eau et l'assainissement signifie souvent que les femmes doivent assurer des services de remplacement pour leurs familles, ce qui augmente le temps qu'elles doivent consacrer à la prestation des soins non rémunérés.

Initiatives budgétaires sexospécifiques

Des organisations de femmes dans plusieurs pays surveillent activement déjà l'impact de la politique fiscale sur les hommes et les femmes et obligent les gouvernements de répondre de leurs budgets. De la même manière, certains gouvernements ont commencé à examiner les effets sexospécifiques de leurs dépenses publiques principales. Au début de l'an 2000, on a lancé des initiatives budgétaires sexospécifiques dans 18 pays dans 4 régions, en s'inspirant de deux sources :

- les énoncés de l'incidence du budget sur les femmes fournis par le gouvernement fédéral et les gouvernements des Etats en Australie ;
- l'initiative budgétaire des femmes organisée par les ONG et les parlementaires en Afrique du Sud.

Le Secrétariat du Commonwealth aide les gouvernements de l'Afrique du Sud, du Sri Lanka, de la Barbade, de Saint-Kitts-et-Nevis et du Fidji à mettre au point des outils d'analyse des dépenses publiques axée sur la problématique hommes-femmes et destinés aux ministères des finances.

L'UNIFEM a soutenu des initiatives visant à augmenter les capacités en vue d'initiatives budgétaires sexospécifiques en Afrique du Sud et dans les nations insulaires de l'Océan indien, parmi les ONG, les parlementaires, les représentants des gouvernements et les chercheurs universitaires.

Le moyen le plus efficace de tenir les gouvernements responsables de l'impact de la politique fiscale sur les femmes est de combiner un projet interne au gouvernement et un projet externe. Un projet interne au gouvernement, basé dans le ministère des finances ou le service de la planification permet l'accès direct aux fonctionnaires clés et aux informations significatives. Un projet externe au gouvernement organisé par les ONG et des chercheurs universitaires permet des analyses de pointe et une surveillance indépendante. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer dans ces deux domaines.

Faire respecter l'obligation redditionnelle des sociétés commerciales

Les budgets gouvernementaux se rétrécissent dans beaucoup de pays et les sociétés commerciales ont un impact de plus en plus grand sur la vie des femmes. En tant qu'étudiantes, consommatrices, employées et porte-parole de la justice économique, les femmes ont joué un rôle de premier plan dans les campagnes pour obtenir une plus grande responsabilisation de la part des entreprises. Elles ont tiré la conclusion, entre autres, que les codes de conduite des entreprises doivent être simples et faciles à utiliser et doivent :

- comprendre toutes les normes de travail de base de l'OIT et préciser la responsabilité de l'entreprise dans les accords avec les parties contractantes, les parties sous-traitantes et les fournisseurs ;
- dresser un contrat de travail ;
- assurer une surveillance indépendante de haute qualité ;
- faire participer les employés et les syndicats aux processus de mise en oeuvre et de surveillance ;
- comprendre des clauses relatives à la protection des droits génésiques et au harcèlement sexuel.

Pour compléter l'introduction de codes de conduite au sein des entreprises existantes, on crée de nouvelles entreprises organisées d'emblée selon des principes déontologiques, par exemple, les organisations basées sur le principe du loyal commerce et les fonds d'investissement responsable. Le Comité national de l'UNIFEM au Singapour a créé un fonds d'actions ordinaires responsable qui investit dans les sociétés cotées en bourse qui soutiennent les objectifs de l'UNIFEM en défendant le renforcement du pouvoir d'action des femmes. En peu de temps, ce fonds a atteint 20 millions de dollars et 75 pour cent des investisseurs sont des femmes.

Une responsabilisation efficace de la part des gouvernements et des entreprises à l'égard des femmes nécessite :

- une participation plus importante de la part des femmes au sein des parlements nationaux, des ministères des finances et des conseils d'administration des sociétés transnationales ;
- un plus grand accès aux médias pour les organisations qui s'opposent aux politiques de mondialisation et de restructuration économique indifférentes aux sexospécificités ;
- des ressources permettant aux femmes de surveiller les gouvernements et les entreprises et de faire des évaluations indépendantes de l'impact de leurs activités.

Chapitre 6

Le progrès futur des femmes : restructuration de la mondialisation

On reconnaît de plus en plus la nécessité d'une renégociation de la mondialisation pour que les technologies de l'information et des communications soient utilisées de manière équitable et que les marchés servent à des fins humaines. Le chapitre 6 examine le progrès vers la restructuration de la mondialisation, mettant en valeur les méthodes utilisées par les femmes pour s'organiser, pour *faire leur entrée* sur les marchés

et pour *défier et modifier* le fonctionnement de ces marchés, ainsi que l'utilisation qui est faite des nouvelles technologies et la formulation de la politique économique aux niveaux national et international.

Microfinancement

Depuis quelque temps, les femmes participent à un débat animé sur les mérites des prêts accordés par les établissements de microfinancement et dans quelle mesure l'entrée sur les marchés financiers par ce biais sert à renforcer leur pouvoir d'action. Il faut que le microfinancement fournisse des services complémentaires qui mettent l'accent sur l'habilitation des femmes et non seulement sur le consentement de prêts. Les institutions d'épargne et de prêt traditionnelles établies et gérées par les femmes elles-mêmes ont besoin d'une reconnaissance plus générale et d'un soutien plus appuyé. Il est également important d'attirer l'attention sur les risques associés au microfinancement. Dans le cas du microcrédit pour les femmes, il convient de veiller plus et pas moins à l'assurance et à la protection sociales et d'assurer que les établissements financiers nationaux et internationaux fonctionnent selon des critères sociaux ainsi que des critères financiers.

Débouchés pour les biens et les services

Les femmes occupent des places très différentes par rapport aux marchés dans les différentes parties du monde. Dans certaines régions, où les conventions sociales les empêchent de quitter la maison et de se rendre au marché, le défi consiste à trouver des solutions permettant aux femmes d'y participer. Ailleurs, le défi consiste à créer des marchés plus accueillants pour les femmes à l'aide de diverses stratégies, notamment :

- établir des points de vente locaux sous contrôle féminin ;
- faciliter la participation des femmes aux foires commerciales internationales ;
- faciliter la tâche des femmes qui exercent des pressions pour obtenir une réglementation des marchés qui est équitable pour leurs petites entreprises ;
- faciliter les négociations collectives des femmes visant à obtenir de meilleurs prix ;
- établir des bureaux de femmes au sein des principaux organismes intergouvernementaux régionaux qui s'occupent de questions commerciales.

Technologies de l'information et des communications

Les femmes constituent encore une très petite minorité parmi les utilisateurs d'Internet, mais elles commencent à l'utiliser de façon créatrice pour communiquer avec d'autres femmes en ligne et aussi pour diffuser des informations destinées aux femmes qui ne sont pas en ligne, par l'intermédiaire de la radio, de bulletins d'information et de vidéos. Internet est utilisé par les femmes pour :

- l'inclusion électronique afin de surmonter les contraintes de la solitude ;
- les campagnes électroniques pour mobiliser les femmes en ligne et promouvoir les droits de la femme et d'autres objectifs ;

- le commerce électronique pour atteindre de nouveaux marchés ;
- la consultation électronique pour faire connaître le point de vue des femmes.

Mais les femmes continuent à faire face à d'énormes déséquilibres au niveau des droits de propriété et du contrôle et de la réglementation de ces nouvelles technologies de l'information, analogues à ceux qu'elles connaissent dans d'autres domaines, les nouvelles technologies anticonceptionnelles, par exemple. Les femmes cherchent maintenant à participer activement à chaque étape de l'élaboration des connaissances liées au développement, à la science fondamentale comme aux cadres réglementaires du développement et de l'utilisation de la technologie.

Transformation de l'élaboration des politiques économiques et de la gouvernance économique mondiale

Les femmes ont entrepris diverses initiatives pour promouvoir des approches différentes de la politique économique et de la gouvernance mondiale, axées plus sur la problématique hommes-femmes, y compris :

- une amélioration de l'alphabétisation économique des groupes d'intervention féminins ;
- l'obtention d'une plus grande participation féminine aux processus de politique économique ;
- une formation des responsables des politiques les amenant à considérer les problèmes économiques du double point de vue des hommes et des femmes ;
- la recherche de solutions pour faire des analyses économiques axées sur la problématique hommes-femmes ;
- l'insistance sur la nécessité de modifier la gouvernance économique mondiale, surtout d'obtenir des changements au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Des méthodes pour analyser les liens entre la politique économique et le travail non rémunéré ont été proposées. Il y a eu des suggestions pour augmenter la participation des femmes aux processus décisionnels en matière de politique macroéconomique afin d'éviter les préjugés nuisibles aux femmes, surtout les femmes pauvres. Et les enjeux hommes-femmes contenus dans le programme de l'OMC ont été signalés. Les groupes de femmes sont particulièrement préoccupés par le fait que l'OMC, à travers sa réglementation et son mécanisme d'exécution, a élargi l'éventail des politiques qui peuvent être considérées comme des « obstacles au commerce » de manière à inclure presque toute la politique économique et sociale nationales.

Les initiatives identifiées au chapitre 6 et d'autres initiatives similaires doivent être réunies dans une campagne mondiale pour la justice économique à visage de femme. Les organisations gouvernementales et internationales, préoccupées par la politique économique, doivent faire des changements complémentaires pour que l'économie mondiale soit organisée de manière à tenir compte du fait que les gens fournissent des soins non rémunérés les uns aux autres et ne sont pas de simples producteurs de biens marchands et pour qu'elle soumette les marchés à des réglementations négociées sur le plan social qui protègent les valeurs sociales ainsi que les prix. Ce n'est qu'à partir de ce moment que les conditions assurant le progrès de toutes les femmes seront réunies.